

Charte « Diététique et Obésité » du Centre Intégré de l'Obésité Midi-Pyrénées (CIO)

La charte « Diététique et Obésité » du CIO Midi-Pyrénées définit les engagements réciproques des diététiciens et du CIO Midi-Pyrénées.

La charte signée par chacun des membres (qu'ils soient hospitaliers, libéraux, ou communautaires) rappelle les principes éthiques. Elle est portée à la connaissance des usagers et de l'ensemble des professionnels de santé de la région Midi-Pyrénées.

1. Le diététicien s'engage à dispenser des soins de qualité en accord avec le référentiel de la consultation diététique pour obésité élaboré par le CIO (http://obesite.univ-tlse3.fr/76051622/0/fiche_pagelibre/&RH=ACC_OBESITE&RF=1425377453418) et les recommandations élaborés par la HAS (la consultation diététique réalisée par un diététicien)
2. Le CIO Midi-Pyrénées s'engage à proposer des formations aux diététiciens
3. Le diététicien est invité à participer aux réunions de **formation** mises en place par le CIO Midi-Pyrénées.
4. Le CIO met en œuvre les processus nécessaires à la **circulation de l'information**, et garantit le **libre accès** de chaque professionnel aux informations utiles à sa pratique.
5. Le CIO s'engage à référencer sur son site internet (obesite.univ-tlse3.fr) et dans les outils qu'il développe à partir de ce site, les diététiciens signataires de la charte, dès qu'il est fait référence à la consultation « diététique et obésité ».
6. Le diététicien autorise le CIO Midi Pyrénées à mentionner ses coordonnées professionnelles sur le site Internet du CIO
7. Le diététicien **s'engage à ne pas utiliser** sa participation directe ou indirecte à l'activité du CIO à des fins de **promotion et de publicité**. Cette règle ne s'applique pas aux opérations conduites par le CIO et destinées à le faire connaître des professionnels ou des patients, dans le respect des règles déontologiques relatives à la publicité et à la concurrence entre confrères.
8. Le diététicien s'engage à informer la coordination lorsqu'il souhaite arrêter son activité afin de permettre une mise à jour des données.
9. Le diététicien s'engage à respecter la confidentialité des informations concernant les patients et à ne les communiquer à d'autres professionnels de santé et du champ socio-éducatif, que si cette transmission s'effectue uniquement dans l'intérêt du patient et avec son accord.
10. Le signataire de la présente charte reconnaît avoir pris connaissance du contenu de cette charte et être en accord avec l'ensemble des points, ainsi qu'avoir lu le référentiel de la consultation diététique pour obésité élaboré par le CIO et être en accord avec ce dernier. La signature de cette charte formalise l'adhésion du signataire au CIO Midi Pyrénées.

Identification du signataire :

- Nom, prénom :
- Adresse professionnelle :
- Activité professionnelle exercée :
- Institution de rattachement, le cas échéant :
- Téléphone :
- Mail :
- Signature et date de signature :